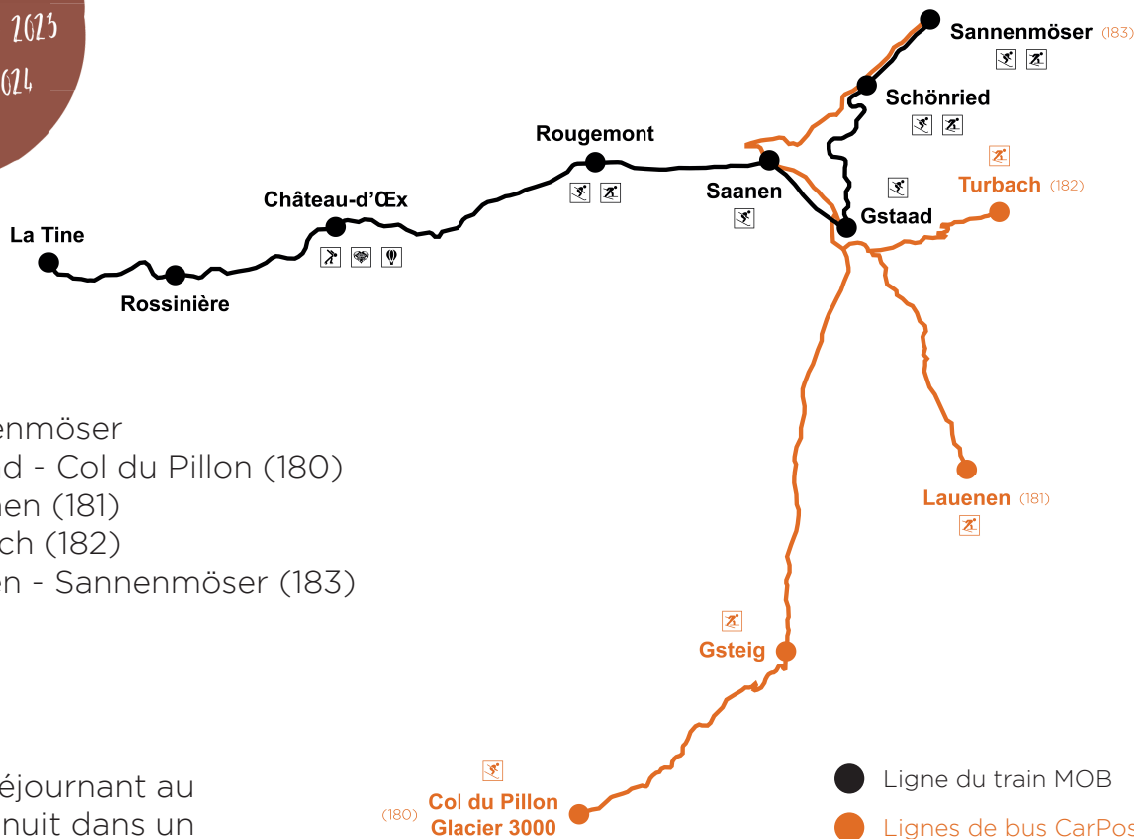


# Transports publics inclus dans votre séjour au Pays-d'Enhaut

Offre valable  
du 22 décembre 2023  
au 30 avril 2024



## Lignes

La Tine - Sannenmöser  
Sannen - Gstaad - Col du Pillon (180)  
Gstaad - Lauenen (181)  
Gstaad - Turbach (182)  
Gstaad - Saanen - Sannenmöser (183)

## Bénéficiaires

**Visiteurs** séjournant au moins une nuit dans un hébergement touristique (soumis à la taxe de séjour)

**Propriétaires** de résidences secondaires ainsi que leur famille et leurs invités (soumis à la taxe de résidences secondaires)

offre valable pour les adultes et les enfants dès 6 ans, les transports publics sont gratuits pour les enfants de moins de 6 ans

## Titre de transport spécial

à récupérer auprès des offices du tourisme de Château-d'Œx et Rougemont ou en ligne via le formulaire disponible sous [www.passdenhaut.ch](http://www.passdenhaut.ch)

pour les visiteurs, une confirmation de réservation doit être présentée

## Contrôle des titres de transports

dans les trains et les bus sur présentation du titre de transport et d'une carte d'identité

## Validité du titre de transport

du jour d'arrivée au jour de départ

les propriétaires de résidences secondaires peuvent bénéficier d'un titre de transport pour la saison

Les **chiens** et les **vélos** ne sont pas inclus dans l'offre, les conditions des transporteurs sont applicables

Les **groupes** dès 10 personnes doivent s'annoncer au moins 10 jours à l'avance par email à [info@pays-denhaut.ch](mailto:info@pays-denhaut.ch)